

1858

Mardi 8 octobre 1963.

Réunions ministérielles du Conseil
de l'AELE des 11 et 12 septembre 1963
à Stockholm et du Conseil mixte de
l'Association AELE/Finlande du 13
septembre 1963 à Helsinki.

Département de l'économie publique. Proposition du 3 octobre 1963.

Le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) de prendre note du présent rapport (voir annexe);
- 2) d'approuver les résultats des sessions de Stockholm et d'Helsinki des 11 et 12 septembre et du 13 septembre 1963 respectivement.

Extrait du procès-verbal au département politique (10); au département de l'économie publique (15) et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Rapport sur les réunions ministérielles du Conseil
de l'AELE les 11 et 12 septembre 1963 à Stockholm et du Conseil
mixte de l'Association AELE/Finlande le 13 septembre 1963 à Helsinki

Lors de leur réunion de février 1963 à Genève, trois semaines après l'arrêt des négociations de Bruxelles entre le Royaume-Uni et la CEE, les Ministres des Etats membres de l'AELE avaient établi un programme d'action visant - dans le cadre de la Convention de Stockholm - à consolider l'Association pendant la période que durerait encore la division économique de l'Europe. A Lisbonne, les 9, 10 et 11 mai 1963, ils avaient adopté les décisions et conclu entre eux les accords qu'appelait la mise en oeuvre du programme d'action. Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu d'attendre qu'ils prennent à Stockholm des décisions importantes touchant au fonctionnement de l'Association. La réunion ministérielle des 11 et 12 septembre 1963, que présidait M. Gunnar Lange, Ministre du Commerce de la Suède, a été consacrée à une revue des activités courantes de l'Association et surtout à un échange de vues au sujet des relations des Etats membres avec les pays tiers.

I. Problèmes internes

A l'occasion de l'examen des rapports sur les activités de l'Association depuis la réunion précédente, ainsi que sur la dernière séance du Comité consultatif, les Ministres ont adopté les quatre décisions suivantes:

- 1° Au titre de la politique d'information, ils ont accepté une proposition du Secrétaire général tendant à l'organisation (par le Secrétariat de l'AELE) à titre d'essai, pendant quelques mois, de réunions mensuelles des représentants des Etats membres de l'AELE auprès de la CEE à Bruxelles; ces réunions, auxquelles participera le Secrétaire général, auront un caractère tout à fait inofficiel. Ils ont en outre reconnu la nécessité d'une information plus complète sur les activités de l'AELE, notamment pour faire mieux connaître aux milieux économiques des Etats membres les avantages offerts par l'Association.
- 2° Les Ministres ont décidé de convoquer pour le 11 novembre 1963 la première réunion du Comité de développement économique de l'AELE qu'ils avaient créé en mai 1963 à Lisbonne.
- 3° Ils sont convenus que le Comité consultatif devra, à l'avenir, être associé plus étroitement aux travaux de l'AELE.
- 4° Les Ministres ont enfin décidé, sur proposition norvégienne, de retirer la viande de baleine de l'annexe E à la Convention de Stockholm et de traiter cette marchandise comme produit industriel dès le 1er janvier 1964.

II. Problèmes externes

Etant donné que, sur le plan interne, les problèmes urgents avaient pu être réglés à Lisbonne en mai, les Ministres ont concentré leur attention sur les questions externes d'intérêt commun pour les Etats membres de l'Association, c'est-à-dire les relations avec la Communauté économique européenne, les prochaines négociations tarifaires dans le cadre du GATT ("Kennedy round"), ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

a) Problèmes d'intégration européenne et, en particulier, relations avec la CEE

Lors de la réunion de mai 1963 à Lisbonne, la question des relations des Etats membres de l'AELE avec la CEE n'avait pas fait l'objet de discussions extensives, faute d'éléments nouveaux depuis la réunion de février à Genève où cette question avait été au centre des travaux.

A Stockholm, les Ministres ont fait le point de la situation telle qu'elle se présente huit mois après l'arrêt des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE. Ils se sont plus particulièrement attachés au problème des contacts avec les Six, en s'informant mutuellement de la position et des intentions de leurs gouvernements. A cet égard, les déclarations de MM. Heath (Royaume-Uni) et Bock (Autriche) étaient attendues avec un intérêt particulier.

M. Heath, Lord du Sceau privé, a rappelé que - à peine la rupture des négociations de Bruxelles était-elle intervenue - le représentant du Royaume-Uni avait discuté avec cinq de ses partenaires sur six de la possibilité de contacts futurs. Depuis lors, le gouvernement britannique a cherché à maintenir d'étroits contacts bilatéraux avec l'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux; de même, il s'emploie à faire revivre le comité bilatéral franco-britannique. Sur le plan multilatéral, il a essayé d'engager des consultations avec les Six par le truchement des représentants permanents des Etats membres de la CEE et du Royaume-Uni à Bruxelles, mais il a dû y renoncer en raison de l'opposition de la France. C'est alors, en juillet 1963, que sur l'initiative de l'Allemagne, l'offre a été faite à la Grande-Bretagne que les Ministres des Six et du Royaume-Uni se rencontrent dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale. Le gouvernement britannique a accepté cette offre et une première réunion de deux jours se tiendra à la fin d'octobre à La Haye. Son ordre du jour comportera des questions pour moitié d'ordre économique, pour moitié d'ordre politique. Bien que les discussions n'aient qu'un caractère très général, l'objectif du Royaume-Uni est de procéder à un échange de vues aussi complet que possible sur les problèmes d'intérêt commun, de façon à pouvoir déterminer en conséquence sa ligne de conduite ultérieure.

- 3 -

M. Heath a assuré ses collègues qu'il les tiendra informés des discussions de portée économique à l'U.E.O. Des comptes-rendus seront donnés aux représentants permanents à Genève ainsi que - à la demande de la délégation suisse - aux chefs de mission près la CEE à Bruxelles. En revanche, il a déclaré qu'il ne saurait être question pour son gouvernement de se faire le porte-parole de tel ou tel autre Etat membre de l'AELE auprès des Six; tout ce que le représentant britannique pourra faire à cet égard, c'est d'exposer à ses interlocuteurs la position générale de l'Association telle qu'elle résulte des décisions déjà prises.

M. Bock, Ministre autrichien du commerce, a présenté un bref rapport sur les conversations engagées au mois de juillet à Bruxelles entre des représentants autrichiens et la Commission de la CEE. Ces conversations, de caractère exploratoire, ont porté en premier lieu sur les problèmes posés par le caractère permanent de la neutralité de l'Autriche et, accessoirement, sur des questions économiques en relation avec un accord éventuel entre l'Autriche et la CEE (tarifs, transports, marché des capitaux, questions sociales, etc.). Les représentants de la Commission se sont limités à prendre acte des explications fournies par leurs interlocuteurs autrichiens. Ils ont toutefois émis le doute que l'appartenance de l'Autriche à l'AELE puisse être compatible avec un accord entre ce pays et la CEE. Le Ministre autrichien n'a pas indiqué la position de son pays sur ce point. Il n'est d'ailleurs pas entré dans le détail des discussions intervenues; il s'est borné à souligner que les explications données à la Commission étaient conformes à la déclaration d'ouverture présentée par l'Autriche à fin juillet 1962 et il a indiqué que les conversations seraient reprises dans le courant du mois d'octobre.

Bien qu'elles n'aient guère apporté d'éléments nouveaux, les déclarations de M. Bock montrent que son gouvernement recherche toujours un accord avec la Communauté à bref délai. L'impression se dégage cependant que l'Autriche a pris davantage conscience des difficultés politiques et économiques considérables qu'elle devra surmonter pour mener cette entreprise à bien.

A côté du Royaume-Uni et de l'Autriche, le Danemark est le troisième pays de l'AELE à avoir cherché à établir de nouveaux contacts avec les Six depuis l'arrêt des négociations de Bruxelles. Comme son Ministre du commerce, M. Haekkerup, l'a souligné, il a jugé nécessaire d'avoir des contacts bilatéraux avec certains pays membres de la CEE, l'Allemagne en particulier, pour discuter de problèmes agricoles. En outre, sur un plan plus général, il s'est efforcé d'entamer des conversations avec la Communauté. La possibilité de contacts avec les Ministres des Six ayant été exclue d'emblée, le gouvernement danois a envisagé des contacts avec les représentants permanents des Six à Bruxelles, puis - cette voie s'étant révélée également impraticable - avec la Commission. Une

- 4 -

première réunion avec cette dernière est prévue pour le 8 octobre. Le gouvernement danois espère qu'elle sera suivie d'autres, sans toutefois souhaiter qu'un horaire fixe soit établi à cet effet.

L'échange de vues qui a suivi ces différents exposés a permis de dégager les éléments suivants:

- 1° Les Ministres de l'AELE (à l'exception de M. Bock qui n'a pas pris position sur ce point), ne croient guère, pour le moment, à la possibilité de négociations avec la CEE en vue de mettre fin à la scission économique de l'Europe. La suggestion du Ministre suédois, M. Lange, de viser à la création d'une commission de contact entre l'AELE et la CEE n'a pas été retenue. Elle n'aurait pas été acceptée par la CEE; de toute façon, dans les conditions actuelles, elle ne pourrait conduire à des résultats utiles.
 - 2° Dans l'attente d'une solution d'ensemble au problème de l'intégration européenne, les Ministres sont ouverts à toute collaboration avec la CEE et ses membres dans les domaines spécifiques où une telle collaboration est possible et souhaitable (par exemple: le droit des brevets, les transports, etc.).
 - 3° Tant au sein de l'AELE que de la CEE, on a pris conscience de la nécessité de ne pas approfondir le fossé entre les deux groupes; les possibilités de malentendus ont diminué. Pour leur part, les Ministres des Etats membres de l'AELE n'entendent prendre aucune initiative ou mesure qui puisse alourdir la situation actuelle.
- b) Autres questions externes (prochaines négociations dans le cadre du GATT - conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

En mai 1963 à Lisbonne, les Ministres de l'AELE s'étaient bornés à exprimer leur intention de participer pleinement aux prochaines négociations tarifaires dans le cadre du GATT ("Kennedy round"), en vue "d'assurer une réduction générale substantielle des droits de douane et d'autres obstacles aux échanges." A Stockholm, ils ont non seulement réaffirmé ce principe, mais ils ont encore précisé l'objectif qu'ils visent lors des négociations en question, à savoir contribuer à la réalisation d'une "réduction linéaire des tarifs de 50 pour cent avec un minimum d'exceptions."

D'autre part, ils sont tombés d'accord pour reconnaître que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (qui doit s'ouvrir en mars 1964 à Genève) revêt une importance essentielle pour les Etats membres de l'AELE du fait de la position qu'ils occupent dans le commerce mondial.

Le communiqué issu à la fin de la session souligne qu'afin d'exercer les responsabilités qu'ils se sont reconnus en ce qui concerne l'expansion du commerce mondial, les Ministres ont décidé que

"les Etats membres de l'AELE se consulteront et coordonneront leurs actions dans la plus large mesure possible". La coordination s'effectuera par l'intermédiaire du Conseil au niveau des représentants permanents à Genève et des délégations des Etats membres auprès des diverses organisations internationales. Cette décision est une confirmation d'une pratique qui s'est développée au cours de ces dernières années, notamment en relation avec les négociations Dillon. Si la coordination peut être effective, elle aidera les Etats membres à jouer le rôle que justifie, au total, l'importance de leurs échanges avec le monde. Comme le relève le communiqué, ces échanges sont équivalents aux échanges des Etats-Unis et quelque peu inférieurs à ceux de la CEE.

* * *

Comme de coutume, la réunion ministérielle du Conseil de l'AELE a été suivie d'une réunion du Conseil mixte de l'Association AELE/Finlande, elle aussi à l'échelon ministériel. Cette réunion, qui s'est déroulée le 13 septembre à Helsinki, a été consacrée, pour l'essentiel, à l'application par la Finlande des décisions prises en mai par le Conseil de l'AELE en vue de la mise en oeuvre du programme d'action. Elle était importante tant pour marquer l'intérêt des pays de l'AELE à la participation de la Finlande que, réciproquement, les avantages généraux que peut retirer ce pays de la sauvegarde de ses débouchés dans l'AELE.

Les décisions qui ont été adoptées par le Conseil mixte correspondent aux solutions de compromis élaborées à Genève. Leur teneur est la suivante:

- 1^o La Finlande bénéficiera d'un décalage d'une année pour l'élimination complète des droits de douane à l'importation, qui devra ainsi être achevée le 31 décembre 1967. Elle procédera à la prochaine tranche de réductions tarifaires le 1er mai 1964, date à laquelle la réduction atteindra 60 pour cent des droits de base. Les réductions ultérieures seront effectuées par tranches annuelles de 10 pour cent.
- 2^o Pour les produits énumérés dans l'annexe I à l'Accord d'association, la réduction des droits à 60 pour cent des taux de base interviendra le 1er juillet 1964 au lieu du 1er janvier 1965 et les réductions ultérieures par tranche annuelle de 10 pour cent, les droits devant être abolis d'ici au 1er janvier 1970. Pour ceux de ces produits dont les exportations finlandaises s'élèvent à 15 pour cent ou plus de la production nationale, le calendrier normal indiqué sous chiffre 1^o ci-dessus sera cependant applicable.
- 3^o En revanche, les Etats membres de l'AELE élimineront les droits de douane et les contingents sur les produits finlandais de la même manière et au même rythme que sur les produits de l'AELE.